

Ville de Brunoy
DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE
Uniquement sur rendez-vous

Dès que votre dossier est complet, appelez pour prendre rendez-vous
(1 rendez-vous de 30 minutes par personne)

Les usagers des communes extérieures seront automatiquement orientés vers la mairie annexe

Attention, pré-demande en ligne obligatoire sur le site <http://predemande-cni.ants.gouv.fr>

MINEUR : présence OBLIGATOIRE au dépôt du dossier

MAJEUR : présence OBLIGATOIRE au dépôt du dossier et au retrait de la carte nationale d'identité

Mairie annexe : 01.60.47.81.40

Pôle de services publics,
101 Rue de Cerçay (à 3 min. du centre-ville, Bus ligne M,
C1 et C2)
Zone de stationnement gratuit
Accessible aux personnes à mobilité réduite
Fermé le mercredi après-midi

Mairie : 01.69.39.89.89

Place de la mairie
(en centre-ville, proche RER D)
Fermé le mercredi après-midi et le
vendredi matin

Liste des mairies de l'Essonne équipées de dispositif de recueil pour les demandes de cartes nationales d'identité et de passeport : Angerville, Arpajon, Athis-Mons, Brétigny-sur-Orge, Breuillet, Brunoy, Chilly-Mazarin, Corbeil-Essonnes, Dourdan, Draveil, Etampes, Etrechy, Evry, Gif-sur-Yvette, La Ferté-Alais, Les Ulis, Lardy, Longjumeau, Massy, Mennecey, Milly-la-Forêt, Montgeron, Morangis, Palaiseau, Ris-Orangis, Saclas, Saint-Chéron, Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Michel-sur-Orge, Savigny-sur-Orge, Vigneux-sur-Seine, Villebon-sur-Yvette, Viry-Châtillon, Yerres.

PIECES A FOURNIR (originaux + photocopies OBLIGATOIRES)

DANS TOUS LES CAS

1 Photographie d'identité de format 35x45mm, en couleur, identique, récente (moins de 6 mois), parfaitement ressemblante, non scannée, sur fond uniforme gris clair ou bleu clair, sur papier photographique, sans pliure ni trace et représentant le demandeur de face et tête nue de tout objet (bouche fermée, yeux ouverts, oreilles et cou dégagés, sans ombre ni reflet sur le visage). Sans lunettes.

1 Justificatif de domicile récent (moins de 3 mois pour les factures, moins d'1 an pour les avis d'imposition) aux nom et prénom du demandeur :

- Majeurs hébergés : Justificatif récent au nom de l'hébergeant + sa pièce d'identité + attestation d'hébergement datée et signée.
- Majeurs sans domicile stable : attestation délivrée par le CCAS.
- Mineurs : Justificatif récent au nom des parents + pièce d'identité du parent qui dépose la demande + en cas de divorce : intégralité du jugement.
- Mineurs en résidence alternée : 1 justificatif récent par domicile + pièce d'identité des parents + jugement ou accord entre les parents.

1ère DEMANDE

1 Acte d'état civil de moins de 3 mois (copie intégrale de l'acte de naissance du demandeur ou extrait de naissance avec filiation).

Passeport valide ou périmé depuis moins de 2 ans

1 Justificatif de la nationalité française du demandeur ou du parent, si le demandeur ou ses parents ne sont pas nés en France.

Exemples : acte d'état civil avec mention attestant de l'acquisition ou de la réintégration dans la nationalité française, certificat de nationalité française, déclaration de nationalité, décret de naturalisation ou de réintégration.

RENOUVELLEMENT

Carte nationale d'identité sécurisée périmée depuis moins de 5 ans.

Si la carte nationalité d'identité est périmée depuis plus de 5 ans : prévoir un acte d'état civil de moins de trois mois.

Vol : la **déclaration de vol** faite au commissariat + **25 € de timbres fiscaux**

Perte : la **déclaration de perte** faite en Mairie + **25 € de timbres fiscaux**

Pour l'utilisation d'un nom d'usage

Nom de l'époux : acte de naissance de moins de 3 mois avec mention du mariage (ou acte de mariage de moins de 3 mois).

Nom de l'ex-conjoint : accord de l'ex-conjoint ou jugement de divorce.

Nom de l'époux décédé : acte de décès à demander à la mairie de son lieu de décès.

Noms des deux parents : copie intégrale de l'acte de naissance du demandeur de moins de 3 mois.

Attention, le délai de retrait de la nouvelle carte d'identité est impérativement de 3 mois.

Passé ce délai, la carte sera retournée à la Préfecture pour destruction.